



LA VIE ERROISE

N° 97

Mars 2023



www.mairieerre.com

Commune de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent

Mes chers concitoyens, chers amis,

Une année s'est écoulée ; pour ce premier bulletin d'informations de l'année 2023, je vous souhaite une bonne et heureuse année ; recevez mes vœux de santé, de prospérité, de fraternité, de paix et de réussite dans vos projets.

En 2022, nous avons investi un peu plus de 320000€.

Face au contexte économique, notre budget 2023 prend en compte la hausse des prix de l'énergie. En effet, nous étudions actuellement les propositions des différents fournisseurs d'énergie afin de réduire les factures (pour information, nous observons une hausse de 20 % en 2021 et 60% en 2022). Ce constat influence fortement notre projet d'investissement qui se consacrera en grande partie à la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Plusieurs dossiers de subventions ont été envoyés :

Le Mot du Maire

- A l'école, nous remplacerons les menuiseries. L'isolation des plafonds et des murs est envisagée. La pose d'une VMC double flux sera effectuée. Des panneaux photovoltaïques seront posés (Coût estimé à 650000€).
- A la Poste, ainsi que dans la petite salle, l'isolation des murs et la modification du réseau de chauffage sont prévues (Coût estimé à 35000€).
- A la mairie, des panneaux photovoltaïques seront posés (coût estimé : 70 000€).

Les travaux de construction de logements par HABITAT 59 sur la friche DELROSSO rue DELROT vont commencer, pour une durée de 18 mois environ.

*Mars
2023*

Enfin, Noréade effectuera des travaux d'assainissement dans les rues Jaurès et Dorvillers afin de résoudre les problèmes d'inondation (coût estimé à 50000€).

De plus, la problématique de l'assèchement des sols induit la plantation de végétaux peu gourmands en eau. Nos espaces seront repensés pour limiter l'arrosage et l'entretien.

Dans le même esprit, une cuve de 20 000L pour la récupération des eaux de pluie complètera celle de 10 000L dans la cour de la salle des fêtes. Très prochainement, un nouvel espace de compostage sera installé au cimetière.

Enfin, dans le domaine de la sécurité, les dispositifs dans les rues Vaillant et Branly vont se poursuivre : pose de la signalisation et marquage au sol. La circulation rue Jean Moulin passera en priorité à droite et complètera le dispositif sur le secteur d'Hornaing ; il en sera de même, rues Parent et Victor Hugo.

Pour terminer, le Conseil Municipal a décidé de soutenir les jeunes diplômés du secondaire de notre village : une aide de 80€ leur sera attribuée.

Aucune augmentation des taux communaux n'est envisagée. Toutefois, nous ne sommes pas décideurs de l'augmentation des bases !

Je remercie l'ensemble du personnel communal pour leur investissement et leur implication au quotidien, les associations du village pour leur collaboration et leur dynamisme.

Je remercie également les membres du Conseil Municipal, pour leur engagement sans faille et leur implication. Ils répondent toujours présents. J'ai la chance d'être entouré d'une équipe compétente et dévouée au service de nos concitoyens.

Bonne et heureuse année
Bien à vous

Jean-François Daly

Bulletin d'informations

Mars 2023

S

Présentation générale

- Mot du Maire pages 2 et 3
- Présentation de l'équipe municipale pages 5
- Renseignements utiles pages 6 à 7

O

Vie communale

- Etat civil page 8
- Procès-verbal du Conseil Municipal pages 9 à 11
- Travaux réalisés en 2022 page 12
- Informations Village pages 13 à 17
- A vos agendas... page 18 à 20
- Informations CCAS page 21 à 24
- Informations scolaires page 25

M

M

A

Le monde associatif

- A Erre'Obic pages 26 à 27
- Chat Vadrouille A Erre pages 27 à 28
- Des fraises pour le renard page 29
- Médiathèque pages 30 à 31
- La Fourmi'R pages 32 à 33
- Harmonie municipale pages 34 à 39
- US Erre-Hornaing page 40 à 42

I

R

Informations diverses pages 43 à 47

E

Vous avez la parole page 48

Permanences de l'équipe municipale



Jean-François DALY, Maire
sur rendez-vous



Alain PAKOSZ, 1^{er} adjoint
Administration, finances
samedi matin sur rendez-vous



Christelle RUTKOWSKI, 2^{ème} adjointe
Affaires sociales
sur rendez-vous



Michel TIEFENBACH, 3^{ème} Adjoint
Urbanisme, travaux
samedi matin sur rendez-vous



Rolande GROLIER, 4^{ème} Adjointe
Location des salles
lundi et vendredi de 14h à 16h



Patrick VERDIN, 5^{ème} Adjoint
Sécurité, fêtes et cérémonies
samedi matin sur rendez-vous

Renseignements utiles

La mairie

91 rue Jules Guesde
59171 ERRE
☎ 03 27 86 61 05
✉ mairie.erre1@cegetel.net

Horaires :

Lundi : 14 h - 17 h
Mardi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h
Mercredi : 8 h 30 - 12 h
Jeudi : 10 h - 12 h / 14 h - 17 h
Vendredi : 10 - 12 h / 14 h - 17 h
Samedi : 8 h 30 - 12 h

Lundi et vendredi de 14 h à 17 h : formalités d'urbanisme, accès au cadastre et aux archives

Le site de la mairie est mis à jour régulièrement ; vous pouvez le consulter via www.mairieerre.com et retrouver les informations et/ou les documents utiles.

La médiathèque

☎ 09 81 83 94 27

Courriel : erremediatheque@gmail.com
Portail du réseau : www.bibliotheque.cc-cœurdostrevent.fr

Horaires : lundi et mercredi de 14h à 17h ;
vendredi de 14h à 19h.

L'agence postale

☎ 03 74 22 02 11

Horaires : Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.

Le samedi, il est possible de retirer les colis, les recommandés en mairie.

La déchèterie

☎ 03 27 43 78 99

www.siaved.fr

Horaires : Du lundi au samedi de 9h à 12h15 et 13h30 à 18h30.
Le dimanche : de 9h à 12h

Fermée le mardi et jour férié

Déchèterie de proximité : Aniche, Rieulay, ...

Le cimetière

Horaires été : Du 1er mars au 31 octobre :
Du lundi au dimanche de 8h à 19h30

Horaires hiver : Du 1er novembre au 28 février : Du lundi au dimanche de 8h à 17h.

Le city stade

Horaires été :

Du 1er avril au 31 octobre :
Du lundi au samedi de 8h à 19h30

Horaires hiver :

Du 1er novembre au 31 mars :
Du lundi au samedi de 8h à 17h.

Fermé le dimanche.

Numéros de téléphone :

Sapeurs-
Pompiers : 18
GDF urgence 0 810 433 659
SECURITE GAZ :
Police SOMAIN : 03 27 86 91 70
SAMU : 15
CENTRE ANTI -
POISON : 0800 59 59 59
S.O.S. MAINS : 03 20 95 75 00
Médecin de
garde : 03 20 33 20 33

Médecin généraliste :

Docteur BODUAIN : 03 27 90 90 97

Chirurgien-dentiste :

Docteur VARLET : 03 27 86 36 96

Infirmières :

Mmes BODART- 06 87 92 05 29
ADAMO, SURMONT-
SILVERT et PATTE-
FONTAINE

Permanence de l'assistante sociale :

Mme Guignonnet reçoit en mairie
uniquement sur RDV.

Tel : 03 59 73 30 30



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Centre
Régional
Permanence

Direction régionale aux droits des femmes et
à l'égalité entre les femmes et les hommes
Délégation départementale aux droits des femmes du Nord - DDCS Nord

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES**

COVID-19 - VIOLENCES CONJUGALES

Arrondissement de Douai

17

Police/ gendarmerie : Protection des victimes

En cas d'urgence, composez le 17 pour contacter la police ou la

gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, **envoyez un SMS au 114**, un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours. Une ordonnance de protection avec éviction du conjoint violent peut être prise en cas de situation de violence et de danger avéré

3919

Aide anonyme

Composez le 3919 pour recevoir de l'aide anonyme et gratuitement.

115

Hébergement d'urgence

Composez le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence.

Signalement

- en ligne : sur la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr
- en personne : pour effectuer un signalement physique, vous pouvez vous rendre en gendarmerie ou au commissariat de police, en pharmacie.

Associations locales

SOLFAs Accueil de jour
« SIMONE » Douai
du lundi au vendredi.
07 66 12 09 20
ajsimone@asso-solfas.fr

France Victimes 59
SCJE Douai
du lundi au vendredi.
03 27 88 29 52

SIJADIS Douai
référents Téléphones Grave
Danger.
Tous les jours
03 27 98 26 84

Naissances :



- * PELLERIN Charlie le 11 décembre 2022
- * JOUGLET Eden, Dany le 28 décembre 2022
- * DUBOIS Edith, Sophie le 17 janvier 2023
- * CHAKIM Zayann le 30 janvier 2023
- * CONTE Helyana le 9 février 2023
- * PLATRIEZ Alba, Edith, Nathalie le 26 février 2023

Mariages :



- * DOUIRMI Makarime et FUAT Kukut le 17 décembre 2022

Arrivée de Claire SECQ à 19h15 qui prend part aux discussions de l'assemblée.

II – Points budgétaires

M. Pakosz, 1^{er} adjoint prend la parole pour faire un point budgétaire.

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 940 941€

Recettes de fonctionnement : 1 205 900€ plus 1 339 539.70€ de résultat de clôture 2021.

La commune obtient donc 264 959€ de fonds supplémentaires qui seront réinjectés au BP2023.

Investissement :

Dépenses d'investissement : 303 711€

Recettes d'investissement : 332 827€

Arrivée de Michel KONIUSZ à 19h30 qui prend part aux discussions de l'assemblée.

M. Pakosz informe l'assemblée de la probante augmentation des bases d'imposition de plus de 7% pour 2023. En revanche il met l'accent sur le fait de ne pas confondre les bases, chiffres attribués par l'Etat et le taux d'imposition qui est lui décidé en conseil municipal.

Il annonce également que 78 600€ sont inscrits aux restes à réaliser de la commune pour 2023, les travaux étant engagés mais non terminés.

Projet travaux 2023 :

- Rénovation énergétique du groupe scolaire (isolation, menuiseries).
- Ventilation double flux école.
- Installation de panneaux solaires (mairie, maison des asso)
- Refleurissement de la place de l'église.
- Rénovation de la poste et salle des réunions
- Nouveaux garages
- Création de deux locaux de rangement vaisselle à la Salle des fêtes (en cours)

III – Informations diverses

- Accord de M. le Sous-Préfet de Douai pour l'emploi d'un cui/pec en périscolaire.
- Evocation de la reprise du marché estival en 2023.
- Animation des seniors prévue le 9 février 2023.

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h30. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Travaux réalisés en 2022

Voici une liste exhaustive des travaux :

Aménagement du parking	4 560 €
Plantation d'arbres	1 080 €
Rénovation des trottoirs (place Arthur Bernard, Jules Guesde, Victor Hugo, Hubert Parent prolongée)	13 917 €
Réseaux : Marquage et entretien de la signalisation Installation de candélabres LED rue Condorcet prolongée	16 485 €
Divers travaux de voirie :	54 000 €
Eglise : Remplacement de 2 chauffages radiants et éclairage du chœur en LED	1 409€
Cimetière : Aménagement entrée du cimetière +Achat de terrain + Clôture +Plantation pelouse + arbres	5 863 €
Installation columbarium	5 578 €
Installation de six nouveaux garages rue Jean JAURES	43 244 €
Rénovation salle des fêtes : isolation et éclairage	102 694 €
Mairie : 2 vitrines supplémentaires complètent l'affichage public	4 076 €
Stade : Equipement d'un traceur de ligne sur batterie	1 284 €
Eclairage en LED	8 160 €
Ecole : Rénovation partielle du réseau électrique + renouvellement du parc informatique avec borne Wifi mobile + équipement poubelles et bancs dans la cour de récréation	35 218 €
Divers travaux et petits achats (matériel, petites fournitures, ...)	23 000 €

Informations Village

✓ Le 11 novembre 2022 en photos



✓ Le spectacle et colis de Noël



Comme chaque année, le Municipalité offre un spectacle de Noël à l'ensemble des élèves errois. Cette année, nous avons fait appel à la compagnie ZAMELIBOUM.

« Trois personnages incontournables de Noël – un sapin, un cadeau et une guirlande – décident par un beau jour de décembre qu'ils en ont assez de jouer le même rôle immuable depuis la nuit des temps. Il est grand temps pour

eux de songer à une reconversion professionnelle.

Mais que faire quand on n'a jamais exercé d'autre activité que d'apporter aux enfants un peu de la magie de Noël ? D'abord, prendre des vacances ! »

A la suite de ce spectacle, chaque enfant s'est vu remettre son cadeau (livre, jeu de société, ...) ainsi qu'une coquille.

Enfin, la Municipalité a poursuivi sa distribution avec les colis destinés aux Aînés, le samedi 17 décembre : un coffret festif et une coquille leur ont été distribués.

✓ Commémoration pour la fin de la guerre d'Algérie



Le 3 décembre, la Municipalité a rendu hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. (Journée nationale, le 5 décembre)

Cette journée 2022 revêt un écho particulier puisqu'il s'agit des 60 ans de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.



La guerre d'Algérie n'est pas un conflit « ordinaire » qui a opposé deux pays. C'est d'abord une guerre menée en situation coloniale qui a opposé deux camps aux forces inégales en termes d'hommes ou de matériels. C'est aussi une guerre complexe car, à la lutte pour ou contre l'indépendance, se sont ajoutés des affrontements dans chacun des deux camps.

En France, la guerre d'Algérie a marqué un bouleversement politique et social majeur. Elle a provoqué la chute de la IV^e République et la naissance de la Ve, avec une nouvelle Constitution. En France, l'année 1962 voit arriver près d'un million de pieds-noirs et de harkis, plus ou moins bien accueillis et intégrés.

La séparation des deux pays, au terme d'un conflit de sept ans et demi de 1954 à 1962, a produit de la douleur.

✓ Les Vœux du maire

La Municipalité a présenté ses vœux 2023 le vendredi 13 janvier.



Mme Rutkowski, adjointe aux affaires sociales, a débuté la cérémonie par un discours d'accueil. Ont suivi :

- le compte-rendu des finances présenté par M. Alain Pakosz, adjoint à l'administration et aux finances;
- le bilan des travaux effectués en 2022 par M. Michel Tiefenbach, adjoint à l'urbanisme et aux travaux (Cf. page précédente)



Pour finir, M. Le Maire Jean-François Daly a exposé les différents projets pour cette nouvelle année.



La municipalité remercie l'harmonie municipale pour sa collaboration lors de cette cérémonie.



✓ **Fêtes des mères**

Le cadeau de fête des Mères sera offert aux mamans de Erre qui le demanderont.
Seules les mamans inscrites sont invitées à le retirer à la salle des mariages :

- le vendredi 2 juin de 14h à 16h.
- le samedi 3 juin de 9 h à 11h45.

Il suffit de remplir le bon d'inscription ci-dessous et de le déposer en mairie impérativement avant le 17 mai 2023.

Pour une bonne organisation, les inscriptions déposées après la date limite et les inscriptions par téléphone ne seront pas prises en compte. Aucun cadeau ne sera remis sans inscription préalable et en dehors des dates et heures ci-dessus.



CADEAU FÊTE DES MÈRES 2023

A déposer en mairie **avant le 17 mai** dernier délai.

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Nombre d'enfants :

Souhaite recevoir le cadeau de fête des Mères.

Signature

✓ A vos livres...

BOITE A LIVRES

Une nouvelle boîte à livres est installée au City stade.



PARTAGER

Vous avez apprécié un livre ? Déposez-le dans la boîte à livres, une autre personne en profitera.

Tous les livres sont les bienvenus, pour autant qu'ils soient en bon état pour être lus.

La boîte à livres n'est pas une poubelle !

RANGER

Déposez les livres sur les rayonnages.

Merci de ne pas déposer de livres dans des sacs.

A vos agendas...

Le 18 mars à 19h à la salle des fêtes : **Bal Celtique**



LA CULTURE POUR TOUS!

PAR LA COMPAGNIE AMUSÉON

DÉLIT CELTIQUE

ATELIERS,
CAUSERIE MUSICALE ET BAL

GRATUIT

ERRE

ATELIERS | 3 FEV. ET 3 MARS
ECOLE-SALLE POLYVALENTE | HARMONIE

CAUSERIE MUSICALE | JEU. 2 MARS 18H
MÉDIATHÈQUE

BAL | SAM. 18 MARS 19H
SALLE DES FÊTES

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
03 27 71 79 86 - culture@cc-coeurdostrevent.fr

Nord
Le Département du Nord

Cœur Communauté de Communes d'Ostrevent

Le projet communal de cette année porte sur le thème de la Saint-Patrick. La Municipalité propose un Bal irlandais en compagnie de la troupe AMUZEON qui accompagnera les danseurs les plus courageux !

Pour information, pas d'inquiétude... même les novices peuvent participer à ce bal... **Ils seront épaulés par les élus municipaux !**



VENEZ NOMBREUX !

Renseignements et inscriptions : 03 27 71 79 86 (*afin de prévoir le nécessaire pour la restauration rapide sur place*)

Ensemble, soyons magiques !

Hauts-de-France
PRO-PRES
#hdfpropres

19 mars 2023
Participez à
l'opération nettoyage
de la nature

ERRE
Rendez-vous à 9h dans la
cour de la mairie

RETROUVEZ
LES POINTS DE COLLECTE SUR
hautsdefrancepropres.fr

Partenaires

Partenaires financiers

Mécènes

Informations CCAS

Informations communales

Après-midi récréatifs



Depuis février, le CCAS et la Mairie ont mis en place des "Après-midi récréatifs" afin de rompre l'isolement des personnes âgées ou isolées.

La première séance a eu lieu le jeudi 9 février à la salle des fêtes. Belote, jeux de cartes et jeux de société ont fait de cet après-midi un moment de partage, d'échange dans une ambiance joyeuse.

De nouvelles séances sont d'ores et déjà prévues **les jeudis 9 mars, 13 avril, 11 mai et 8 juin.**

Pour ceux et celles ayant des difficultés de déplacement, le CCAS se chargera du transport. N'hésitez donc pas à nous rejoindre !

Vous pouvez contacter le CCAS pour toute précision sur cet évènement.

Tél : 03.27.86.61.05

Mail : mairieerreccas59171@gmail.com

Offres d'emploi

Les divers partenaires du CCAS (pôle emploi, Proch'emploi, des associations...) nous font régulièrement parvenir des offres d'emploi dans divers domaines d'activité. Ces offres sont publiées sur le site communal dès réception.



Si vous êtes en recherche d'emploi ou si vous voulez vous reconvertir, nous vous donnons rendez-vous sur le site à la rubrique "Emploi" : www.mairieerre.com

Informations générales

L'indemnité carburant est prolongée jusque fin mars. Comment en bénéficier ?

La protection du pouvoir d'achat des Français est une priorité du Gouvernement. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé **la mise en place d'une indemnité carburant de 100 euros pour aider les Français les plus modestes qui utilisent leur véhicule à des fins professionnelles.**

Vous pouvez solliciter le versement de cette aide si vous utilisez un véhicule, y compris un véhicule électrique ou un deux roues, pour travailler ou vous rendre sur votre lieu de travail.

Pour demander cette indemnité, il vous suffit de vous rendre sur le site impots.gouv.fr et de remplir un formulaire en indiquant :

- votre état civil et votre numéro fiscal,
- le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé et son numéro de carte grise,
- un engagement sur l'honneur que vous utilisez votre véhicule à des fins professionnelles.

Si vous répondez aux conditions d'obtention, l'indemnité carburant sera versée directement par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) sur votre compte bancaire. Au besoin, vous pouvez d'ores et déjà mettre à jour vos coordonnées bancaires dans votre espace particulier et sécurisé sur impots.gouv.fr pour gagner du temps dans le traitement de votre demande.

Pour vous assister dans vos démarches, vous pouvez contacter le 0 806 000 229 (service gratuit + coût de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00. Vous pouvez également vous rapprocher de la « France Services » la plus proche de chez

vous (que vous pouvez trouver ici - <https://www.transformation.gouv.fr/france-services>) ou de votre service des impôts des particuliers.

Retrouvez toutes les informations et les conditions d'éligibilité sur l'indemnité carburant sur le site [impots.gouv](https://www.impots.gouv.fr/indemnite-carburant-de-100-eu-comment-ca-marche) : <https://www.impots.gouv.fr/indemnite-carburant-de-100-eu-comment-ca-marche>

Prime d'activité

La prime d'activité a pour objet d'inciter les travailleurs (salariés ou non salariés) aux ressources modestes, à exercer ou reprendre une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Cette prime n'est pas versée automatiquement. Il faut en faire la demande.

La demande de prime d'activité se fait par le biais d'un téléservice ou par le dépôt d'un formulaire auprès de la CAF ou de la MSA.

- Si vous dépendez de la CAF : faire une demande de prime d'activité auprès de la CAF
- Si vous dépendez de la MSA : faire une demande de prime d'activité auprès de la MSA

Après examen de votre dossier par les services concernés, vous recevez une notification d'attribution pour une période de trois mois. La période de référence est le trimestre précédant le trimestre où vous percevez la prime d'activité. Le montant qui vous est versé est fixe pendant trois mois, il ne tient pas compte des changements de ressources de votre foyer.

À savoir la prime d'activité est due à compter du premier jour du mois au cours duquel vous avez déposé votre demande. Elle n'est pas rétroactive.

Si vous recevez une décision de refus d'attribution, vous pouvez présenter un recours.

Pour plus d'informations sur ces aides (ou toute autre aide), vous pouvez vous rapprocher du CCAS de la commune.

Tél : 03.27.86.61.05

Mail : mairieerreccas59171@gmail.com

"Au service de l'ensemble des nordistes, les Maisons Nord solidarités du Département du Nord vous proposent un soutien adapté à vos besoins. Protection maternelle et infantile : consultations prénatales et post-natales, suivi santé de l'enfant de 0 à 6 ans, moyens de contraception, projet de grossesse, ateliers thématiques, etc. Aide sociale à l'enfance : aides et accompagnement des familles, aide à l'autonomie des jeunes, etc. Services sociaux : accès aux droits, accompagnement dans la gestion du quotidien, rendez-vous et visites à domicile, etc. Prévention santé : accès aux soins, consultations spécialisées (tuberculose, IST), prévention des conduites à risque, vie affective et sexuelle, etc."

Afin de mieux assister les habitants de la commune, Madame Guignonnet, assistante sociale vous propose désormais 2 permanences par mois en mairie de Erre.

Voici les dates retenues à ce jour :

Les 1ers mardis du mois de 14h à 15h soit :	Les 3èmes vendredis du mois de 10h à 11h soit :
Le mardi 7 mars	Le vendredi 24 mars
Le mardi 4 avril	Le vendredi 21 avril
Le mardi 2 mai	Le vendredi 16 juin
Le mardi 5 juin	Le vendredi 21 juillet
Le mardi 1er août	Le vendredi 18 août
Le mardi 5 septembre	Le vendredi 15 septembre

Cette expérimentation se poursuivra après septembre si ces nouveaux horaires rencontrent l'adhésion des habitants.

Attention, madame Guignonnet reçoit uniquement sur RDV (tél : 03 59 73 30 30).

Informations scolaires

Inscriptions à l'école Suzanne Lanoy de ERRE

Les inscriptions à l'école pour la rentrée 2023, s'effectueront :

• **les mardis**

- 14 mars 2023
- 21 mars 2023
- 28 mars 2023
- 4 avril 2023
- 11 avril 2023

De 7h45 à 16h30 sur rendez- vous

- **Tous les matins du lundi 13 mars au mardi 11 avril 2023 de 7h45 à 8h sur rendez-vous uniquement.**

N'ayant pas de secrétaire merci d'appeler l'école au 03-27-86-38-23 pour prendre rendez- vous, les mardis de 7h45 à 16h30, le matin entre 7h45 et 8h15 ou le midi entre 11h30 et 13h15.

Attention : depuis la rentrée 2020, l'école est obligatoire pour les enfants de 3 ans (nés en 2020)

Les enfants qui auront atteint l'âge de deux ans au jour de la rentrée scolaire pourront être admis, **dans la limite des places disponibles. Il ne pourra s'agir que d'une pré-inscription.**

Pièces à fournir **le jour de l'inscription :**

- livret de famille
- justificatif de domicile du responsable légal
- certificat médical attestant que les vaccins sont à jour (uniquement pour les inscriptions, enfants nés en 2020)
- dérogation de monsieur le Maire de Erre si l'enfant n'est pas domicilié dans la commune.
- une photo de votre enfant (il ne s'agit pas d'une photo d'identité)

Le monde associatif

✓ A ERRE'OBIC

A Erre'obic

Vous propose plusieurs disciplines de sport pour vous

Assouplir, vous muscler ou brûler des calories en vous défoulant.

Avec des cours de zumba fitness, gym d'entretien, step et circuit training,

Et aussi des cours de zumba enfant de 3 à 12 ans.

Un cours d'essai gratuit dans chaque discipline vous est possible

Donc n'hésitez plus, venez nous rejoindre

Zumba fitness

lundi 19h30

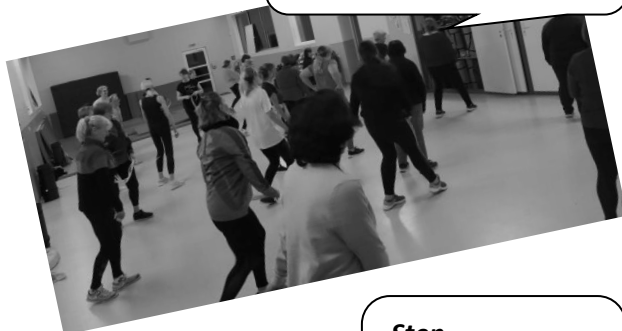
salle des fêtes de Erre



Gym

Mardi et Jeudi

18h30 salle des sports



Circuit training

jeudi 19h40

salle des sports



Step

mardi 19h40

salle des sports



**Zumba enfant
mardi dès 17h
salle des sports**



L'ASSOCIATION A ERRE'OBIC PRÉSENTE

VENDREDI | 07 | DÉBUT
04 | 19H
2023 |
OUVERTURE
DES PORTES
18H30

FITNESS

FLUO

PARTY



KAROLINA

RENÉ



SOPHIE

SALLE DES FÊTES DE ERRE
PARKING DE LA MAIRIE 91
RUE JULES GUESDE
59171 ERRE
INFO : +33 6 77 42 72 36

15€ AVANT
LE 01/04

18€ À
PARTIR
DU 01/04

BOKWA



ZUMBA
fitness





Retour en chiffre sur l'année 2022 concernant nos prises en charge de chats errois, Vous constaterez que pour cette petite commune le nombre de chats et chatons abandonnés ou errants sur une année n'est pas minime !

-17 chatons pris en charge, certains déposés incognito dans des cartons ou abandonnés seuls, d'autres récupérés avec leurs mamans errantes que nous avons pu enfin stériliser après deux années de tentatives de capture. Tous ont trouvés une famille ainsi que les mamans.

-5 chats adultes errants ou plutôt abandonnés, récupérés par nos soins, mis en règle et proposés à l'adoption après plusieurs semaines voire mois... Eux également ont eu la chance de trouver un foyer.

-13 chats errants stérilisés et identifiés avec la convention 30 Millions d'Amis dont la moitié sont suivis par des familles nourricières.

-3 chats adultes récupérés en fin de vie, que nous avons aidé à partir en abrégeant leur souffrance.

-2 minettes non identifiées signalées, mises en famille d'accueil le temps des recherches des propriétaires. Avec chance elles ont pu retrouver leur famille et être mise en règle.

Au total nous avons croisé 40 chats sur notre commune en 2022.

Un autre chiffre : celui de la deuxième campagne d'identification organisée à Erre en juin lors de la semaine nationale de l'identification. 19 chats et 1 chien étaient présents. Cette campagne sera renouvelée en juin 2023.

Afin de pouvoir répondre aux nouvelles demandes cette année concernant les prises en charge de chats il est primordial pour notre association de trouver des Familles d'Accueil. Sans elles, nous ne pourrons plus agir !

UNE FAMILLE D'ACCUEIL ? C'EST QUOI ?

C'est une famille ou une personne seule qui peut donner un peu de son temps et surtout un abri ou une pièce sécurisée afin de prendre en convalescence ou en accueil un chat ou des chatons jusqu'à leur adoption.

- Le matériel, l'alimentation, la litière et les soins vétérinaires étant pris en charge par l'association vous n'avez rien à payer.

Si le cœur vous en dit n'hésitez pas à nous contacter, nous étudierons toute proposition en sachant qu'il faudra répondre à certains critères.

EN RAPPEL

Service-Public.fr

MALTRAITANCE ANIMALE
QUELLES SANCTIONS ?

Mauvais traitement	Absence de soins, privation de nourriture... → 750€ d'amende
Abandon, sévices graves ou actes de cruauté	→ 2 ans d'emprisonnement → 30 000€ d'amende
Atteinte à la vie ou intégrité	→ 450€ d'amende (maladresse...) → 1500€ d'amende (maltraitance intentionnelle)

Illustration of a dog, a bird, a cat, and a cow at the bottom.

A ERRE EN 2022 ET EN CE DEBUT D'ANNEE 2023 PLUSIEURS CHATS ONT DE NOUVEAU ETE SIGNALES DISPARUS !

Les secteurs régulièrement concernés sont ceux de la rue Edouard Vaillant, rue Emile Zola, rue Delrot et principalement Rue des Lilas, rue Condorcet !

Il reste inconcevable pour les propriétaires de chats que ceux-ci puissent se volatiliser si facilement et pourtant identifiés pour certains.

INFORMATION IMPORTANTE : Si vous trouvez un chat blessé ou décédé merci de le signaler en mairie d'Erre ou nous contacter au plus vite au 06.30.40.61.59 ou 06.73.64.39.86

Il est important que l'identification soit vérifiée !

METTRE UN CHAT DECEDE DANS UNE POUCELLE EST INTERDIT !



Une curieuse decouv'ERRE'te

Participez à une virée nature et gourmandises !
Dimanche 14 mai 2023 à partir de 9h



Pour répondre à la fameuse question du dimanche « Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui ? », nous vous avons concocté une balade aux petits oignons.
Un parcours de 4km à découvrir en famille, guidé par une carte et un livret d'aventure.
Objectif : retrouver les surprises cachées aux quatre coins du circuit !
Au rendez-vous : des dégustations gourmandes « 0 déchet », bio et naturelles, des conseils et démonstrations des producteurs locaux, des anecdotes d'anciens du village pour (re)découvrir l'histoire et les trésors errois.

**Une chasse aux trésors grandeur nature qui plaira
autant aux enfants qu'aux adultes !**

€ 18€ pour 5 personnes
Gratuit pour les - de 3 ans

Inscription :
desfraisespourlerenard@gmail.com
06.45.69.53.94



Des fraises pour le Renard

Des Fraises pour le Renard recherche des bénévoles pour encadrer « Une curieuse Découv'ERRE'te ».

Pour que cette belle journée au rayonnement intercommunal soit parfaite et fasse découvrir notre village, nous avons besoin d'aide.

Si vous pensez pouvoir nous prêter main forte le dimanche 14 mai matin, merci de prendre contact avec nous :

- par téléphone : 06.45.69.53.94
- par mail : desfraisespourlerenard@gmail.com

Merci

✓ MEDIATHÈQUE :

Animation Bébés Lecteurs

Images à savourer, histoires à écouter, comptines à fredonner avant l'arrivée du Père Noël.

Séance mensuelle.

Affichage médiathèque, mairie, école et commerces.



Prochaines dates :

- 16 mars
- 13 avril
- 25 mai
- 15 juin



Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique Cœur d'Ostrevent, l'artiste **Sidonie Brunelliere** animera la séance du 25 mai.

✓ LA FOURMI'R

Le 13 octobre 2022, lors de l'Assemblée Générale de l'Association, un nouveau bureau a été élu conformément à l'article 9 des statuts.

Présidente : Mme Delannoy-Dionet Lysiane

Trésorière : Mme Nisen Jeanine

Secrétaire : Mme Pakosz Jacqueline



Gouter de Noël



Galette des rois



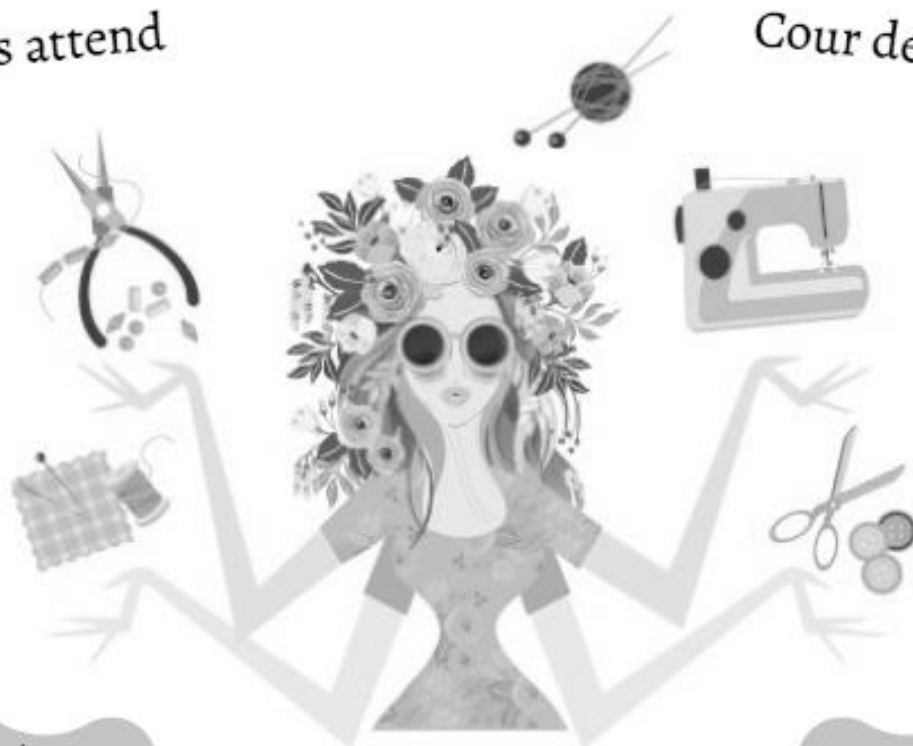
Samedi 6 Mai 2023



1er marché de la création
à ERRE
de 10h à 18h

Venez nombreux
on vous attend

Grande salle des fêtes
Cour de la Mairie



Entrée
gratuite

Organisé par
La Fourmi'R

Broderie - Gravure sur bois -
Création de bijoux - Tricot -
Fondants - Loisirs créatifs ...

Buvette
petite
restauration
sur place

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

✓

✓ HARMONIE MUNICIPALE



Informations Harmonie (s)

► Messe de Sainte Cécile

Sainte patronne des musiciens, **Sainte-Cécile** a été honorée lors de la **messe du samedi 3 décembre 2022**, à l'église Saint Martin de ERRE.

Au cours de celle-ci, Monsieur l'abbé Jean Roland a mis à l'honneur les musiciens et leurs familles ainsi que les récipiendaires des examens CMF de l'année 2022.



Sylvie au chant et Olivier au clavier ont interprété l'Hallelujah de Léonard Cohen.

A la suite de la messe, les élèves de l'école de musique se sont vu remettre les diplômes CMF pour les examens 2023 en présence de monsieur Jean François Daly, maire d'ERRE.



Nous félicitons **Julie HECTOR** qui a obtenu son diplôme de fin d'étude en formation musicale, **Aurélie MANGEZ** en formation musicale et piano, **Aurélie KUS** et **Rose**

SAMMUT ALLEZZETA en guitare, Manon LABADIE, Anaë VIBANCOS et Eloi VIBANCOS en formation musicale.

► **Vendredi 13 janvier 2023**, les musiciens de l'Harmonie ont présenté une partie du répertoire qui sera joué lors du bal celtique, à l'occasion des vœux de monsieur Jean-François DALY, maire d'ERRE et de la municipalité.

► **Samedi 14 janvier 2023**, les groupes errois

« Greasy Fingers »



et « Brain Toaster »

se sont produits à la **salle des fêtes de Fenain** pour l'ouverture des 150 ans de l'harmonie « Les Fidèles à Fenain ».



► **Dimanche 15 janvier**, l'Harmonie Municipale a présenté ses vœux lors du concert du « **Nouvel An** » à la salle des fêtes. A la direction, **Alice LE VELLY** et **Geoffrey Flamand**.



Le concert s'est terminé par un moment convivial au cours duquel deux rois ont été couronnés.



► **Le week-end des 14 et 15 janvier, Frédéric Casier et Annie Willems, deux musiciens de notre association, ont exposé leurs toiles à la salle des fêtes d'ERRE.**

► **Samedi 27 janvier 2023, les musiciens étaient présents lors des vœux de Monsieur Frédéric DELANNOY, maire d'Hornaing.**



► **Samedi 4 février 2023, l'Harmonie municipale a présenté les différents bilans de 2022, lors de son Assemblée Générale Ordinaire. Les adhérents de l'association remercient Monsieur le Maire et les adjoints pour leur présence. La présidente remercie la municipalité pour ses encouragements et son soutien, les services techniques pour leur collaboration.**

Il a été voté à l'unanimité le gel des tarifs pour la rentrée 2023.

► **Samedi 4 février la compagnie « Les PADNOMS » s'est produit à la salle des fêtes d'ERRE dans une pièce librement inspirée d'une nouvelle d'Oscar Wilde : Le Fantôme de Canterville.**

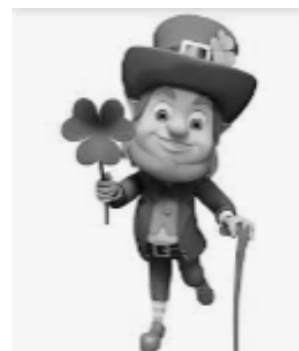


► **Le 18 mars 2023, ERRE vivra à l'heure celtique.**

BAL/ DELIT CELTIQUE à partir de 19h.

(Projet communal 2023 en partenariat avec la **Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent** et les associations **d'ERRE.**)

En amont du BAL : **DELIT CELTIQUE** animé par la compagnie **AMUSEON :**



► **Jeudi 2 février 2023, atelier de danse :**



► **Vendredi 3 février 2023, répétition du répertoire musical :**



► **Dimanche 19 mars 2023, CONCERT à Hornaing.**

► **Samedi 13 mai 2023, Auditions des élèves de l'école de musique à la Maison des Associations, rue Victor Hugo.**

► Samedi 17 juin, FETE de la MUSIQUE à la salle des fêtes d'ERRE.

► Mercredi 21 juin, FETE de la MUSIQUE à FENAIN.

ECOLE DE MUSIQUE DE
ERRE

CONCERT ROCK

1ER AVRIL - SALLE DES FÊTES DE ERRE
18 H 30

AU PROGRAMME :

NÉ SOUS X

GREASY FINGERS

ALPAGA

✓ U.S. ERRE-HORNAING



La fin de l'hiver approche et nos licenciés vont pouvoir reprendre prochainement les entraînements à la lumière du jour.

La pratique du football a été rendue possible durant cet hiver au sein de la salle des sports d'Hornaing.

Nous tenons à remercier les municipalités de Erre et d'Hornaing pour le soutien accordé à notre association sportive.

L'année 2023 a débuté par l'organisation de nos tournois en salle :

· Catégorie U10-U11 le samedi 7 janvier

· Catégorie U12-U13 le dimanche 8 janvier.

Un loto a également été organisé le samedi 4 mars à la salle des Fêtes de Erre.

Voici les prochains événements du club :

· Loto à la salle des fêtes d'Hornaing le samedi 29 avril à 17h (ouverture des portes 15h)

· Tournoi de la catégorie U12-U13 le lundi 8 mai – stade Jean Miot à Hornaing

· Challenge Thierry Gilardi catégorie U10-U11 le jeudi 18 mai – stade Jean Miot à Hornaing

· Tournoi loisirs le dimanche 25 juin – stade Jean Miot à Hornaing

L'assemblée générale du club est programmée le mercredi 14 juin à 18h30.


US ERRE HORNAING ORGANISE:
TOURNOI
U12/13
LUNDI 8 MAI 2023
STADE JEAN MIOT A HORNAING
 (8+2 joueurs)
 Inscription de 50€
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
CONTACT: 06.83.44.98.66
sparty.michael@sfr.fr

Made with PosterMyWall.com


L'US ERRE HORNAING ET SON CLUB DES SUPPORTERS ORGANISENT:
LOTO
Samedi 29 Avril 2023 à 17H
 Ouverture des portes 15h
Salle des Fetes de Hornaing
 2000€ en bons d'achats pour chaque loto
 15€ le carton/8 parties
 1€ le carton/2 parties
 Triplette:2€/2 parties
Animé par SEB LE PINPON
Réservations au 06/64/53/06/38
 Buvette et restaurant sur place

Made with PosterMyWall.com

U.S. ERRE - HORNAING
ORGANISE :

14^{EME} CHALLENGE



JEUDI 18 MAI 2023
Stade Jean Miot à Hornaing

50€ PAR EQUIPE
+ JEUX DE MAILLOTS
OFFERTS AUX FINALISTES

CATEGORIE
U10/11(8+2)

Animations, buvette et
restauration sur place

CONTACT: 06.83.44.98.66
sparty.michael@str.fr

TOURNOI LOISIRS

2023



Organisé par :

DIMANCHE 25 JUN 2023 A PARTIR DE 9H30

16 EQUIPES
7 X 7
(+3 Remplaçants)
1 Joueur de - de 28 ans
autorisé

Stade Jean Miot à Hornaing

Contact: 0619421738 ou 0629838081

Inscription
50€ avec
sepas



PERMANENCES 2023

CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT (CNL 59)

La CNL 59, riche de 60 associations dans le Nord et de plus de 200 bénévoles, défend les droits et intérêts des usagers du logement et consommateurs.

A travers une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, la CNL 59 assure 5 permanences par mois, d'une demi-journée chacune (sauf au mois d'août) :

- **Le mercredi, de 9 h à 12 h, sur les communes d'Aniche, Bruille-lez-Marchiennes, Lewarde et Somain.**
- **Le jeudi, de 14 h à 17 h, sur la commune de Fenain.**

Des juristes et des bénévoles vous reçoivent pour vous donner des informations, des conseils, un suivi ou pour vous accompagner dans un litige dans les domaines suivants : demande de travaux ; non-respect du bail ; loyers ou charges locatives injustifiées ; logement indécent ; tout problème relatif à vos droits de consommateur.

Le calendrier des permanences, pour l'année 2023, est le suivant :

JANVIER :

Mercredi 04 janvier (9h – 12h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergénérationnelle Guy Môquet)
Jeudi 05 janvier (14h – 17h) - Fenain (Mairie)
Mercredi 11 janvier (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
Mercredi 18 janvier (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
Mercredi 25 janvier (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

FEVRIER :

Mercredi 01 février (14h – 17h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergénérationnelle Guy Môquet)
Jeudi 02 février (9h – 12h) - Fenain (Mairie)
Mercredi 08 février (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
Mercredi 15 février (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
Mercredi 22 février (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

MARS :

Mercredi 01 mars (14h – 17h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergénérationnelle Guy Môquet)
Jeudi 02 mars (9h – 12h) - Fenain (Mairie)
Mercredi 08 mars (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
Mercredi 15 mars (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
Mercredi 22 mars (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

AVRIL :

Mercredi 05 avril (14h – 17h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergénérationnelle Guy Môquet)
Jeudi 06 avril (9h – 12h) - Fenain (Mairie)
Mercredi 12 avril (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
Mercredi 19 avril (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
Mercredi 26 avril (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

MAI :

Mercredi 03 mai (9h – 12h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergénérationnelle Guy Môquet)
Jeudi 04 mai (14h – 17h) - Fenain (Mairie)
Mercredi 10 mai (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
Mercredi 17 mai (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
Mercredi 24 mai (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

JUIN :

Mercredi 07 juin (9h – 12h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergénérationnelle Guy Môquet)
 Jeudi 01 juin (14h – 17h) - Fenain (Mairie)
 Mercredi 14 juin (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
 Mercredi 21 juin (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
 Mercredi 28 juin (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

JUILLET :

Mercredi 05 juillet (14h – 17h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergénérationnelle Guy Môquet)
 Jeudi 06 juillet (9h – 12h) - Fenain (Mairie)
 Mercredi 12 juillet (14h – 17h) - Aniche (Maison des Services Publics)
 Mercredi 19 juillet (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
 Mercredi 26 juillet (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

SEPTEMBRE :

Jeudi 06 septembre (9h – 12h) - Fenain (Mairie)
 Mercredi 07 septembre (14h – 17h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergéné. Guy Môquet)
 Mercredi 13 septembre (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
 Mercredi 20 septembre (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
 Mercredi 27 septembre (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

OCTOBRE :

Mercredi 04 octobre (9h – 12h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergénérationnelle Guy Môquet)
 Jeudi 05 octobre (14h – 17h) - Fenain (Mairie)
 Mercredi 11 octobre (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
 Mercredi 18 octobre (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
 Mercredi 25 octobre (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

NOVEMBRE :

Mercredi 08 novembre (9h – 12h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergéné. Guy Môquet)
 Jeudi 02 novembre (14h – 17h) - Fenain (Mairie)
 Mercredi 15 novembre (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
 Mercredi 22 novembre (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
 Mercredi 29 novembre (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

DECEMBRE :

Jeudi 06 décembre (9h – 12h) - Fenain (Mairie)
 Mercredi 07 décembre (14h – 17h) - Bruille-lez-Marchiennes (Maison Intergéné. Guy Môquet)
 Mercredi 13 décembre (9h – 12h) - Aniche (Maison des Services Publics)
 Mercredi 20 décembre (9h – 12h) - Lewarde (Mairie)
 Jeudi 21 décembre (9h – 12h) - Somain (Bourse du Travail)

Vous pouvez également contacter la Confédération Nationale du Logement par mail (contact@cni59.fr) et par téléphone (03 20 07 09 58).

Aniche :	Maison des Services Publics	5, rue Henri Barbusse - 03.27.99.91.09
Bruille-lez-Marchiennes :	Maison Intergénérationnelle Guy Môquet	24, rue Roger Salengro - 03.27.95.44.72
Fenain :	Mairie	Place de Nos Fusillés - 03.27.86.90.02
Lewarde :	Mairie	Place Jean Jaurès - 03.27.97.37.37
Somain :	Bourse du travail	Place Jean Jaurès, Bureau n°3 - 03.27.90.33.62

L'Agence d'Information sur le Logement (ADIL du Nord et du Pas-de-Calais) a pour vocation d'offrir au public **un conseil personnalisé juridique, financier ou fiscal, sur toutes les questions relatives à l'habitat**. Cette information, préventive avant tout, permet à l'usager de mieux connaître ses droits, ses obligations et les solutions adaptées au cas par cas. Pour ce faire, une équipe de juristes a été mise en place avec pour mission d'assurer, notamment, **le renseignement téléphonique et la réception du public** en divers lieux. Chaque consultant doit, quel que soit son problème, pouvoir être informé, écouté et orienté si nécessaire.

A travers **une convention de partenariat avec Cœur d'Ostrevent**, l'ADIL du Nord et du Pas-de-Calais assure **4 permanences par mois, d'une demi-journée chacune, sur les communes d'Aniche, de Marchiennes, de Pecquencourt et de Somain**.

Le calendrier des permanences, pour l'année 2023, est le suivant :

Aniche	Marchiennes	Somain	Pecquencourt
Maison France Service Le premier vendredi après-midi de chaque mois : 14h-16h30	Mairie - Salle des permanences Le premier lundi matin de chaque mois : 9h-12h	Maison du Projet Le deuxième lundi après-midi de chaque mois : 14h-17h	Mairie Le troisième jeudi après-midi de chaque mois : 14h-17h
6 janvier	2 janvier	9 janvier	19 janvier
3 février	6 février	13 février	16 février
3 mars	6 mars	13 mars	16 mars
7 avril	3 avril	10 avril	20 avril
5 mai	1 ^{er} mai	8 mai	18 mai
2 juin	5 juin	12 juin	15 juin
7 juillet	3 juillet	10 juillet	20 juillet
4 août	7 août	14 août	17 août
1 ^{er} septembre	4 septembre	11 septembre	21 septembre
6 octobre	2 octobre	9 octobre	19 octobre
3 novembre	6 novembre	13 novembre	16 novembre
1 ^{er} décembre	4 décembre	11 décembre	21 décembre

Se prémunir contre les fraudes

Réalisez votre projet en confiance

Prenez le temps de la réflexion : ne signez aucun devis ou prêt à la consommation dans la précipitation. Comparez avec d'autres offres et méfiez-vous des offres trop attractives.

Pour toute demande d'aide, créez votre compte vous-même. Vous pouvez ensuite désigner l'entreprise comme mandataire pour être aidé. En raison des risques d'usurpation d'identité, les entreprises ne sont pas habilitées à créer un compte à votre place, ni à utiliser vos données fiscales ou vos coordonnées.

En cas de difficultés lors des travaux (entreprise qui abandonne le chantier, défaut de travaux, etc.), contactez la répression des fraudes sur le site signal.conso.gouv.fr/ et/ou la Maison du droit la plus proche de chez vous.

Réceptionnez vos travaux avec vigilance

Avant de signer la réception des travaux, vérifiez leur conformité. Assurez-vous, par exemple, que les équipements installés correspondent bien au devis.

En cas de litige, contactez le médiateur de la consommation, qui vous orientera et vous guidera.

Vous êtes la cible de démarchages ?

Soyez vigilant ! Les administrations ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah ou d'un organisme public pour vous démarcher.

Reconnaitre les 3 types de démarchage

Au téléphone : Le démarchage téléphonique est interdit par la loi.

Sur internet : Ne laissez pas vos coordonnées personnelles et identifiants fiscaux sur les sites internet de rénovation. Avec ces informations un tiers malveillant pourrait demander des aides d'État à votre place.

A domicile :

- Ne signez rien lors de la 1^{re} visite.
- Prenez le temps de faire des devis comparatifs. Prenez contact avec un conseiller France Rénov', qui pourra vous orienter vers des artisans locaux.
- Veillez à ce que le délai de rétraction de 15 jours soit mentionné sur les documents.
 - Ne donnez jamais vos informations personnelles lors d'un démarchage. Le démarcheur ne doit pas repartir avec des copies de vos informations fiscales, revenus, etc.

Quelles sont les arnaques fréquentes ?

- Des devis et des factures non conformes ou incompréhensibles
- Des crédits cachés
- Des labels de qualité mensongers
- Des manquements à la législation des droits

*Source <https://www.anah.fr>



Info-energie@cc-coeurdestrevent.fr

Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil

D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager.

Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023.

Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
v.simon@groupe-cei.fr

Responsable Locale :
Christine SEMIN
59400 Cambrai
06.15.04.23.83
krvs.semin@orange.fr



